

**ARTELIA**  
Agence de Bordeaux / Le Haillan  
Parc Sextant – Bâtiment D  
6-8 av. des Satellites – CS 70048  
33187 Le Haillan Cedex  
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

## COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée  
Comité de pilotage du 23/03/2021

De/From Yousra Bencheqroun Date 23/03/2021  
Relecture DDTM le 13/04/2021  
Réf 4352731  
E-Mail yousra.bencheqroun@arteliagroup Pages 1/4  
.com  
Objet/Subject **COMITÉ DE PILOTAGE**  
**RÉUNION DE PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE**  
**AUTISE**  
PJ : Présentation réalisée lors de ce comité de pilotage

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent Visio	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Grégory LECRU	Sous-préfet de Fontenay le Comte		
Benjamin GAYRAUD	DDTM 85	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM 85	X	X
Nadine PELON	Chambre d'Agriculture	X	X
Michel BOSSARD	Maire de Rives d'Autise – Président de la CCVSA	X	X
Elsie GUIGNARD	Chambre d'Agriculture	X	X
Nicolas BOUDESSEL	DREAL Pays de la Loire	X	X
Yves LE QUELLEC	Association France Nature Environnement	X	X
Jannick COIRIER	Adjoint à Rives d'Autise	X	X
Marion AUGER	SMVSA	X	X
Phillippe PRUNIER	Agriculteur à Damvix	X	X
Robin NOEL	Maire de Liez	X	X
Caroline SANDNER	IIBSN	X	X
Daniel DAVID	Maire de Benet	X	X
Elodie PHILIPPE	Vendée Eau	X	X
Denis LA MACHE	Maire de Saint-Sigismond	X	X
Catherine MASSON	Maire de Puy-de-Serre	X	X
Marion AUGER	SMVSA	X	X
Claudy RENAULT	Maire de Xanton-Chassenon	X	X
Gilles BOUTEILLER	Maire de Damvix	X	X
Cyrille LABAT DELILLE	SDIS 85	X	X
Nathalie RENOUX	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	X	X

COMPTE-RENDU / MINUTES OF MEETING

Antoine LYDA	ARTELIA	X	X
Yousra BENCHEQROUN	ARTELIA	X	X

M. Le Sous-Préfet de la Vendée introduit la séance en remerciant l'ensemble des élus et des acteurs locaux pour leur présence à ce Comité de Pilotage (COPI) de lancement de l'étude des aléas sur le bassin de risque sud-est Vendée, sur le secteur de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Ce Copil devait se tenir en présentiel avec l'ensemble des 80 communes concernées par l'étude mais les services de l'Etat doivent s'adapter au contexte sanitaire particulier actuel. Ainsi, il a été décidé de réaliser ce COPI en visio conférence et d'en réaliser un sur les 4 communautés de communes concernées par l'étude.

La DDTM donne ensuite la parole à chacun des participants à la visioconférence pour se présenter, et introduit la présentation en rappelant le contexte ainsi que les objectifs de l'étude menée par les services de l'Etat. Elle aura pour objectif de mettre à jour et d'affiner la connaissance du risque inondation sur le territoire en s'intéressant aux les phénomènes de crue, de ruissellement et de remontée de nappe. Il est indiqué que la submersion marine ne sera pas étudiée et sera seulement prise en compte comme un frein hydraulique. Il est précisé que les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Bassin du Lay, Sèvre Niortaise, l'Aiguillon sur Mer et La Faute sur Mer ne seront pas révisés. Cette nouvelle connaissance permettra, le cas échéant, de réviser les Plans de Prévention des Risques inondations (PPRI) existants et/ou d'en prescrire éventuellement un ou des nouveaux PPR.

Les services de l'Etat expriment leur volonté de mettre en place un volet communication solide et ambitieux tout au long de cette étude des aléas avec la mise en place de nombreuses actions. Un site internet [www.ppri-sudest-vendee.fr](http://www.ppri-sudest-vendee.fr) est d'ores et déjà en ligne et sera mis à jour tout au long de l'étude en contenus ludiques et accessibles à tous les publics. Il est demandé aux élus de partager et de communiquer sur ce site internet afin que l'ensemble des concitoyens puissent participer, apporter leurs témoignages, poser leurs questions et donner leur avis sur cette étude des aléas inondations.

ARTELIA présente par la suite les quatre phases de l'étude et les actions de communication prévues.

#### Interventions des différents acteurs :

- Mme Masson souhaite savoir comment est réglementée une zone rouge dans le PPR. ARTELIA explique qu'en zone rouge, le principe d'inconstructibilité doit être mis en place à l'exception de certains aménagements compatibles avec le risque. Tout n'est donc pas interdit en zone rouge mais la réglementation sera plus contraignante qu'en zone bleue, où sera développé le principe de constructibilité sous conditions.
- M. Bossard indique être satisfait du contenu de l'étude et de la présentation qui en a été faite. La démarche lui semble cohérente. Il ajoute que le risque inondation est parfois mal connu par les nouveaux arrivants sur les communes. L'effort porté sur la communication et la transparence est apprécié.
- M. David souhaite savoir si des échanges sont prévus avec les partenaires institutionnels (EPMP, Parc du Marais Poitevin, etc.). ARTELIA confirme qu'il s'agit bien de partenaires associés à l'étude avec qui les échanges se poursuivent, ainsi qu'avec d'autres acteurs du territoire.
- Mme Masson se questionne sur les moyens disponibles pour faire remonter les informations par le biais du public. ARTELIA rappelle les différentes possibilités pour partager tout type d'informations, à savoir via les questionnaires d'enquête, le site internet, ou directement par téléphone. Des enquêtes porte à porte sont également prévues pour acquérir des informations sur les altimétries des crues passées.

- Mme Pelon demande qu'une attention particulière soit portée aux agriculteurs présents sur le territoire.

Pour conclure la réunion, le sous-préfet remercie les présents et les invite à faire l'écho de cette étude auprès des élus et les concitoyens intéressés par cette démarche. Il rappelle également que l'étude se poursuivra avec toute transparence et concertation.

LE SOUS-PRÉFET DE FONTENAY LE COMTE

Grégory LECRU